



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_11_003

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation :
21/11/2024

Date d'affichage :
21/11/2024

**OBJET : projet de parcours
santé forestier – Approbation
de la convention n°C0464
pour une mission
d'assistance technique avec
le CIT**

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES, Hôtel du Département – 1, place Marcel Plaisant – CS 30322 – 18023 BOURGES Cedex, afin que celle-ci réalise l'assistance technique relative à l'opération : aménagement d'un parcours de santé forestier (convention n°C0464).

Le montant de la convention liée à la mission d'assistance technique s'élève à 2 524.80 € H.T. soit 3 029.76 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier l'assistance technique relative à l'opération : aménagement d'un parcours de santé forestier, à l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES et autorise le Maire à signer la convention associée, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :